

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 02/2018

Relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle no 558 "Les Communaux" (suite de mandat)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE ET PRESENTATION

Lors du projet de construction de la première étape du collège des Communaux en 2009, la Municipalité avait déjà réfléchi aux futures extensions possibles du point de vue scolaire. Comme le montre les plans annexés, les emplacements pour trois bâtiments scolaires ainsi qu'une salle triple avaient alors déjà été définis. Au cours des douze derniers mois, la Municipalité a entamé une démarche de réflexion globale sur le futur à court, moyen et long terme de la zone des Communaux. La présente demande de crédit de construction pour une salle triple s'intègre dans cette démarche.

Au niveau des écoles, notre unique salle de gymnastique ne suffit à l'heure actuelle plus pour offrir à toutes les classes d'Etoy les trois périodes d'éducation physique qui font partie du plan d'études et qui sont préconisées par le SEPS (Service de l'éducation physique et du sport). Nous devons par conséquent quotidiennement déplacer des classes pour qu'elles puissent effectuer leurs périodes d'éducation physique à Lavigny ou Buchillon.

Au niveau des sociétés locales, la demande de salles de gymnastique est en augmentation et notre salle polyvalente ne peut plus y faire face. En outre, la cohabitation avec les autres activités dévolues à la salle polyvalente, comme l'organisation de séances, expositions, spectacles, concerts ou autres, nécessite régulièrement la suppression des entraînements ou des rencontres sportives qui sont programmées tout au long de l'année, ce qui ne va pas sans poser de réels problèmes aux diverses sociétés sportives.

Par ailleurs, afin d'exploiter d'une manière efficiente les possibilités de cette nouvelle construction, la Municipalité souhaite y ajouter les objets suivants :

- **Vestiaires pour le football et les autres activités extérieures** : la nécessité d'une réfection complète des vestiaires du football est connue de longue date. Les travaux ont déjà été reportés à plusieurs reprises. À l'aune du présent projet de construction de salle triple, il semble opportun d'inclure ces vestiaires dans le volume du nouveau bâtiment, avec un accès par l'extérieur permettant de garantir leur indépendance.
- **Restaurant scolaire** : comme déjà mentionné ci-avant, la cohabitation entre la cantine scolaire et les autres activités dévolues à la salle polyvalente est relativement contraignante. Dès lors, la création d'un restaurant scolaire nous permettra de mieux accueillir les élèves pour la pause de midi tout en redonnant plus de flexibilité au foyer de la salle polyvalente. Le nouvel espace restaurant pourra également être utilisé, selon des modalités d'utilisation à définir, pour des manifestations. À noter qu'aujourd'hui, l'installation d'une cuisine professionnelle de production n'est pas nécessaire, la cuisine de la salle polyvalente étant tout à fait fonctionnelle. Toutefois, il semble pertinent d'inclure dans la réflexion actuelle la possibilité de créer un volume suffisant permettant d'installer une cuisine de production en cas de besoin futur.
- **Un espace buvette dévolu aux sociétés** lors des rencontres sportives, les modalités d'utilisation restant à définir.

La Municipalité programme depuis plusieurs années la réalisation de cette infrastructure, qui figure dans le plan d'investissement de la législature. Pour enrichir la réflexion et affiner les besoins, deux visites de constructions récentes ont été effectuées à St-Prex et à Châtel-Saint-Denis.

Pour la réalisation du projet, et ceci comme dans les deux étapes des collèges, nous avons prévu de confier le projet à une entreprise totale choisie en organisant une procédure simple des marchés publics, mais avec l'appui des spécialistes nécessaires pour rédiger un cahier des charges technique complet et suffisamment détaillé pour s'assurer d'une qualité d'exécution irréprochable.

Un premier calendrier a été établi comme suit :

- été 2018 : élaboration du projet
- été/automne 2018 : appel d'offres
- automne 2018 : adjudication des travaux
- printemps 2019 : début des travaux

C'est pourquoi la Municipalité prie le Conseil communal de lui accorder un crédit de

- CHF 500'000.00 TTC, pour l'élaboration de l'avant-projet jusqu'à la mise à l'enquête ainsi que pour l'établissement du dossier d'appels d'offres et l'analyse des offres rentrées.

Ce montant est réparti selon tableau ci-dessous :

Estimation des honoraires pour les phases suivantes :

31 avant-projet

32 projet d'ouvrage

33 procédure de demande d'autorisation de construire

1.1 Bilan thermique (compris dans ing. CVSEA) -	
1.2 Hydrogéologue, sondage et rapport géotechnique	14 000.00
1.3 Travaux préparatoires hydrogéologie	25 000.00
1.4 Ingénieur géomètre	9 500.00
1.5 Ingénieur civil	33 000.00
1.6 Travaux préparatoires Ingénieur civil	16 000.00
1.7 Ingénieur sécurité	8 000.00
1.8 Ingénieur sanitaire	14 000.00

1.9 Ingénieur électricien	11 000.00
1.10 Ingénieur ventilation et chauffage	14 000.00
1.11 Ingénieur acousticien	5 000.00
1.12 Architecte	124 000.00
1.13 Architecte: Frais	4 000.00
1.14 Images 3D	10 000.00
1.15 Divers et imprévus	15 000.00
	302 500.00
TVA 7.7%	23 292.50
arrondi	-792.50
TTC	325 000.00

2 Estimation des honoraires pour les phases suivantes :

41 Appel d'offres

2.1 Organisation appel d'offres, rédaction descriptif	15 000.00
2.2 Analyse des offres et adjudications	10 000.00
2.3 Ingénieur civil	10 800.00
2.4 Ingénieur civil: Frais	1 000.00
2.5 Ingénieur sanitaire	16 000.00
2.6 Ingénieur électricien	18 000.00
2.7 Ingénieur ventilation et chauffage	52 500.00
2.8 Architecte	25 000.00
2.9 Architecte: Frais	3 000.00
2.10 Divers et imprévus	12 000.00
	163 300.00
TVA 7.7%	12 574.10
arrondi	-874.10
TTC	175 000.00

non compris taxes EU, EC, électricité, ESP etc.

Les modalités de prise en charge de cette nouvelle construction se feront en grande partie par l'intermédiaire des locations scolaires. Les conditions d'utilisation de ces équipements pour les sociétés locales devront encore être définies et présentées avec le projet définitif.

Le montant de CHF 500'000.00, sera financé par les liquidités communales et sera par la suite englobé dans le coût global de la future construction du bâtiment scolaire.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis no 02/2018 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder la demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'étude de la construction d'une salle de gymnastique triple.
2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale des exercices 2018 et 2019;
3. d'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


J. M. Fernandez


S. Ruchet

Délégués de la Municipalité : Mme Tania Séverin, Municipale
M. Roland Corthay, Municipal

Annexes : Projet projeté

Informations complémentaires sur les nécessités